

(<sup>1</sup>)

( N° 163. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 29 MARS 1875.

---

Délimitation entre les communes de Pecq et de Hérinnes, province du Hainaut (<sup>1</sup>).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (<sup>2</sup>), PAR M. ALLARD.

---

MESSIEURS,

Le lit de l'Escaut a été modifié dans la traversée de la commune de Hérinnes, par suite de travaux exécutés à ce fleuve; il en résulte que deux parcelles de terrain d'une contenance de 50 ares environ, provenant d'une prairie et de la partie supprimée de l'ancien lit, se trouvent actuellement sur la rive gauche du fleuve et forment enclaves dans le territoire de la commune de Pecq.

Le Gouvernement, dans la séance du 26 de ce mois a soumis à la Législature, d'accord avec les intéressés et le conseil provincial, un projet de loi, pour régulariser la ligne séparative des deux communes, en prenant pour base de la nouvelle délimitation l'axe du nouveau lit de l'Escaut.

La commission spéciale, à laquelle vous avez renvoyé l'examen de ce projet de loi, l'a adopté sans observation.

*Le Président-Rapporteur,*  
ALLARD.

---

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n° 155.

(<sup>2</sup>) La commission était composée de MM. ALLARD, *président*, WAROCQUÉ, DE ZEREZO DE TEJADA, VERBRUGGHE et DETRUIN.

---